

31

Qu'est-ce qu'une "frontière"?

Etienne BALIBAR

"On peut être citoyen ou apatride, mais il est difficile d'imaginer qu'on est une frontière."

André GREEN, *La folie privée. Psychanalyse des cas-limites* (1990), p. 107.

A la question "qu'est-ce qu'une frontière?", qui est certainement l'un des préalables de nos discussions, il n'est pas possible de donner une réponse simple. Pourquoi? Fondamentalement, parce qu'on ne peut attribuer à la frontière une essence qui vaudrait pour tous les lieux et tous les temps, pour toutes les échelles de lieu et de temps, et qui serait incluse de la même façon dans toutes les expériences individuelles et collectives. Sans remonter au *limes* romain, la "frontière" d'une monarchie européenne, au XVIII^e siècle, quand s'invente la notion de cosmopolitisme, a peu à voir avec celles que, aujourd'hui, s'efforce de renforcer la Convention de Schengen. Et nous savons tous que la frontière franco-suisse, ou italo-suisse, ne se franchit pas de la même façon avec un "passeport européen" ou un passeport ex-yougoslave. C'est même pour en parler que nous sommes ici.

Mais en vérité, cette impossibilité, qui nous complique théoriquement les choses, est aussi notre chance. Car pour comprendre le monde instable dans lequel nous vivons, nous avons besoin de notions complexes, c'est-à-dire dialectiques. Voire nous avons besoin de compliquer les choses. Et pour contribuer à changer ce monde, dans ce qu'il a d'inacceptable et d'insupportable - ou, ce qui revient peut-être au même, pour résister aux changements qui s'y produisent et qu'on nous présente volontiers comme inéluctables - nous avons besoin de renverser la fausse simplicité de certaines notions évidentes.

Permettez-moi pendant une minute de flirter avec les jeux de langage de mes congénères philosophes. L'idée d'une définition simple de ce qu'est une "frontière" est absurde par définition : car tracer une frontière c'est précisément définir un territoire, le délimiter, et ainsi enregistrer son identité ou la lui conférer. Mais réciproquement définir ou

identifier en général ce n'est rien d'autre que tracer une frontière, assigner des bornes (en grec *horos*, en latin *finis* ou *terminus*, en allemand *Grenze*, en anglais *border*, etc.) Le théoricien qui veut définir ce qu'est une frontière est au rouet, car la représentation même de la frontière est la condition de toute définition.

Cela, qui peut paraître spéculatif et même oiseux, a pourtant aussi une face très concrète. Car toute discussion sur les frontières concerne précisément l'institution d'identités définies : nationales et autres. Or il est certain qu'il y a des identités, ou plutôt des identifications - actives et passives, voulues et subies, individuelles et collectives à divers degrés. Leur multiplicité, leur caractère de constructions ou de "fictions", ne les rendent pas moins effectives. Mais il est palpable que ces identités ne sont pas *bien* définies. Et par conséquent, d'un point de vue logique, ou juridique, ou national, elles ne sont pas définies du tout. Ou plutôt elles ne le seraient pas si, en dépit de l'impossibilité qui les affecte fondamentalement, elles ne faisaient pas l'objet d'une définition "forcée". En d'autres termes leur définition pratique requiert une "réduction de complexité", l'application d'une force simplificatrice, ce qu'on pourrait appeler paradoxalement un supplément de simplicité - qui naturellement complique aussi beaucoup de choses. L'Etat, entre autres, en tant qu'Etat-nation et en tant qu'Etat de droit, est un terrible réducteur de complexité, bien que son existence même soit un facteur permanent de la complexité (on pourrait dire aussi : de désordre) qu'il lui appartient ensuite de réduire.

Tout ceci, nous le savons, n'est pas purement théorique. Les conséquences violentes s'en éprouvent tous les jours, elles sont constitutives de cette *condition de violence* dont parle le texte de notre appel, face à laquelle nous cherchons des idées et des initiatives politiques qui ne soient pas cette réduction "hobbesienne" de la complexité que représente une simple autorité centrale sacralisée par le droit et armée du monopole de la violence légitime - solution au reste inopérante à l'échelle globale, mondiale, où elle pourrait tout au plus écraser ici ou là tel perturbateur ... Au mépris de certaines frontières, à moins que ce soit sous leur couvert, des "identités" indéfinissables et impossibles surgissent ici ou là, qui sont par conséquent considérées comme des "non-identités", mais leur existence n'en est pas moins une question de vie ou de mort pour des quantités d'êtres humains. Le problème est tendanciellement de partout, et ce qui se pose dans l'horreur en "ex-Yougoslavie" (l'expression elle-même en dit long) nous concerne tous, en réalité, de l'intérieur et à partir de notre propre histoire.

Car les frontières ont une histoire, la notion même de frontière a une histoire - qui n'est pas la même partout et à chaque niveau, je vais y revenir. De notre point de vue, hommes et femmes européens de l'extrémité du XXe siècle, cette histoire semble aller vers un idéal d'appropriation réciproque des individus par l'Etat et de l'Etat par les individus au moyen du "territoire". Ou plutôt, comme l'avait admirablement annoncé Hannah Arendt, et on a raison de l'invoquer à ce propos, elle va vers un point de *rebroussement* où se manifeste l'impossibilité d'atteindre cet idéal au moment même où sa réalisation semble la plus proche. Ce point, nous y sommes.

Depuis l'antiquité la plus haute, les "origines" de l'Etat, des cités, des empires, il y a eu des "frontières" et des "marches", c'est-à-dire des lignes ou des zones, des bandes de séparation et de contact ou de confrontation, de barrage et de passage (ou de "péage"). Fixes ou mobiles, continues ou discontinues. Mais ces frontières n'ont jamais eu exactement la même fonction. Ce n'est même pas le cas pour les deux ou trois derniers siècles, en dépit de la codification à laquelle s'est employé continûment l'Etat-nation. La

tyrannie du national, pour employer l'expression de Gérard Noiriel (Calmann-Lévy, 1991) elle-même change incessamment de formes, y compris les formes policières. Sous nos yeux elle est en train de changer à nouveau de fonctions. Une des significations majeures de la Convention de Schengen - qui est bien le seul aspect de la "Construction européenne" en train de progresser actuellement, non pas du côté de la citoyenneté, mais de l'*anti-citoyenneté*, par le biais des concertations policières autant que celui des révisions législatives et constitutionnelles plus ou moins simultanées concernant le droit d'asile et les modalités d'immigration, regroupement familial, accès à la nationalité, etc. - c'est que désormais, sur "sa" frontière ou plutôt sur certains *points-frontière* privilégiés de "son" territoire, chaque Etat membre se fait le représentant des autres. Par où s'institue un nouveau mode de discrimination entre le "national" et l'"étranger". Ce qui est en train de changer ainsi, ce sont bien les conditions d'*appartenance* des individus à un Etat, dans les différentes acceptions du terme, indissociablement liées. Il suffit de voir avec quelle répugnance les Etats, pratiquement sans exception, considèrent les statuts de double ou multiple nationalité, pour comprendre à quel point il est essentiel à l'Etat-nation de se comporter comme le propriétaire de ses "ressortissants" (et, théoriquement au moins, de procéder à une répartition exhaustive, sans reste ni recouvrement, des individus entre les territoires). Ce n'est que la contrepartie du principe d'exclusion, au moins relative et symbolique, des étrangers. Mais il ne fait aucun doute que, dans la normalité nationale, la normalité du citoyen-sujet national, une telle appropriation est aussi *intériorisée* par les individus, car elle devient une condition, un repère essentiel de leur sentiment collectif, communautaire, et donc, à nouveau, de leur identité (ou de l'ordre, de la hiérarchie qu'ils mettent dans leurs identités multiples). De ce fait, les frontières cessent d'être des réalités purement extérieures, elles deviennent aussi et peut-être avant tout ce que Fichte dans ses *Reden an die deutsche Nation* avait superbement appelé les "frontières intérieures" : *innere Grenzen*.

Pour essayer d'en comprendre les modalités, j'évoquerai brièvement trois grands aspects de l'équivocité historique des frontières. Premièrement ce que j'appellerai leur *surdétermination*. Deuxièmement leur *polysémie*, c'est-à-dire le fait que les frontières n'existent jamais de la même façon pour des individus appartenant à des groupes sociaux différents. Enfin troisièmement leur *hétérogénéité*, c'est-à-dire le fait qu'il y a toujours, en réalité, plusieurs fonctions de démarcation, de territorialisation remplies simultanément par les "frontières", entre des matières ou des flux sociaux distincts, entre des droits distincts.

La surdétermination des frontières

1. Premièrement, donc, ce que j'appelle à titre indicatif *surdétermination*. On sait bien - c'est presque un lieu commun des manuels d'histoire - que *chaque frontière* a son histoire propre, dans laquelle se combinent la revendication du "droit des peuples" et la puissance ou l'impuissance des Etats, les démarcations culturelles (souvent baptisées "naturelles") et les intérêts économiques, etc. On remarque moins qu'aucune frontière politique n'est jamais la simple limite de deux Etats, mais toujours *surdéterminée*, et en ce sens à la fois sanctionnée, redoublée et relativisée par d'autres divisions géo-politiques. Ce trait n'est absolument pas accessoire, ou contingent, mais intrinsèque. Sans lui il n'y aurait pas de frontières, ou pas de frontières durables.

Sans remonter au-delà de l'époque moderne, donnons deux exemples dont les effets se

font encore sentir. Les empires coloniaux européens - en gros depuis le Traité de Tordesillas jusqu'aux années 1960 - ont bel et bien été, dans le cadre de successives "économies-mondes", la condition d'émergence, de renforcement et de subsistance des Etats-nations de l'Europe occidentale et même orientale. En conséquence les "frontières" de ces Etats *entre eux* étaient à la fois, indissociablement, des frontières nationales et des frontières impériales, avec leurs prolongements et répliques jusqu'au "coeur des ténébres", quelque part en Afrique et en Asie. Et en conséquence elles ont servi à séparer différentes catégories de "ressortissants". Car les Etats nationaux-impériaux n'avaient pas seulement des "citoyens" mais aussi des "sujets". Et ces sujets, au regard de l'administration nationale, étaient à la fois *moins étrangers que des étrangers* et cependant *plus différents qu'eux* : ce qui veut dire qu'à certains égards ou dans certaines circonstances (comme en temps de guerre) leur traversée des frontières était tantôt plus facile, tantôt beaucoup plus difficile que celle des étrangers *stricto sensu*.

Second exemple : celui des "camps" ou des "blocs" de la guerre froide, de 1945 à 1990. Alors que le "partage du monde" entre empires coloniaux *renforce* certaines souverainetés nationales (mais à la condition d'en interdire purement et simplement certaines autres), la division des blocs (dont, ne l'oublions pas, la création et le fonctionnement de l'ONU furent la contrepartie) a semble-t-il combiné une généralisation au monde entier de la forme nation (et par conséquent de l'*identité nationale* au moins théorique comme identité "de base" pour tous les individus), une hiérarchisation de fait entre ces nations au sein de chaque bloc, et par conséquent une souveraineté plus ou moins limitée pour la plupart d'entre elles. En conséquence les frontières nationales d'Etats ont été à nouveau surdéterminées et, selon les cas, renforcées ou affaiblies. En conséquence également il y a eu de nouveau en pratique plusieurs types d'étrangers et d'extranéité, et plusieurs modalités de "passage des frontières". Lorsque la frontière ou le sens de passage de la frontière a coïncidé avec la super-frontière des "camps", elle a été en règle générale plus difficile à franchir, parce que l'étranger était alors un ennemi, voire un "espion" potentiel. *Sauf* précisément pour les "réfugiés", parce que le droit d'asile était utilisé comme arme dans la lutte idéologique. Les dispositions officialisées dans les années 50 et 60 pour l'accueil des demandeurs d'asile, soit par des conventions internationales, soit par des constitutions nationales (le droit allemand qui vient d'être modifié étant un cas révélateur, mais extrême), ne doivent-elles pas beaucoup de leur formulation et de leur "libéralisme" théorique à cette situation?

Si on ne la gardait pas en mémoire, on ne comprendrait pas, me semble-t-il, les termes dans lesquels se présente aujourd'hui la question des réfugiés de l'Est (cet Est qui soudain n'est plus l'Est, mais plutôt une sorte de demi-Sud). On ne comprendrait pas non plus les difficultés que la "communauté européenne" éprouve à se concevoir, précisément, comme une *communauté* sous-tendue par un intérêt propre, alors que pour une part essentielle elle fut le sous-produit et l'un des maillons de la guerre froide, jusque dans l'objectif de faire contrepois, au sein du "bloc occidental", à la puissance hégémonique américaine.

Les empires coloniaux d'avant-hier et les blocs d'hier ont laissé des traces profondes dans les institutions, le droit et les mentalités, mais ils ne sont plus. Cependant il serait naïf de croire qu'ils cèdent la place, aujourd'hui, à une simple juxtaposition de nations semblables. Ce qu'on appelle la crise de l'Etat-nation, c'est pour une part (même si ce n'est pas que cela) l'incertitude objective quant à la nature et au tracé des démarcations géopolitiques qui peuvent venir surdéterminer les frontières, et quant à la question de savoir avec quel type ou quel degré d'autonomie nationale ces superfrontières hypothétiques

seraient compatibles, compte tenu de leur fonction militaire, économique, idéologique ou symbolique. Avec la question des clivages intérieurs (ethniques, sociaux, religieux ...) de chaque Etat-nation, même très "ancien", il se pourrait bien que cette question angoissante mais généralement inavouée, lourde de conflits potentiels, soit décisive pour déterminer *celles des frontières nationales* qui, en Europe même, sont susceptibles de résister au changement d'époque. Celle d'Allemagne a déjà changé, celles de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie aussi, selon deux modalités bien distinctes; il se pourrait que d'autres suivent, plus à l'Ouest ...

La polysémie des frontières

2. Deuxièmement, ce que j'ai appelé prétentieusement *polysémie* des frontières, c'est-à-dire le fait que, pratiquement, elles n'ont pas le même sens pour tout le monde. Les faits correspondants sont absolument courants, et forment le coeur de notre discussion ici même. Rien ne ressemble moins à la matérialité d'une frontière, qui est officiellement "la même" (identique à elle-même et donc bien définie) selon qu'on la franchit dans un sens ou dans l'autre, en tant que *businessman* ou universitaire en route pour un colloque, ou en tant que jeune chômeur. A la limite ce sont deux frontières distinctes qui n'ont de commun que le *nom*, et pour une part les frontières aujourd'hui (mais en réalité depuis longtemps) sont justement faites pour cela. Pas seulement pour procurer aux individus provenant de différentes classes sociales des expériences différentes de la loi, de l'administration, de la police, des droits élémentaires comme la liberté de circulation et la liberté d'entreprendre, mais pour *différencier* activement les individus selon les classes sociales.

L'Etat, campant sur ses propres frontières et constitué par elles, joue ici au cours de l'histoire un rôle fondamentalement ambivalent, car d'un côté il masque et, jusqu'à un certain point, limite formellement la différenciation, de façon à faire prévaloir la notion de citoyen national et, à travers elle, un certain primat de la puissance publique sur les antagonismes sociaux. Mais d'un autre côté, plus la circulation transnationale s'intensifie, qu'il s'agisse d'hommes ou de capitaux, plus se constitue par conséquent un espace transnational politico-économique, plus aussi les Etats, y compris et surtout les plus "puissants" d'entre eux, ont tendance à fonctionner au service d'une différenciation de classe internationale, et à utiliser pour cela leurs frontières et leurs appareils de contrôle frontalier comme des instruments de discrimination et de tri. Simplement ils essaient de le faire en préservant au maximum les sources symboliques de leur légitimité populaire. C'est pourquoi ils se trouvent pris dans la contradiction de devoir *à la fois* relativiser et souligner la notion d'identité ou appartenance nationale, l'équation de la citoyenneté et de la nationalité.

Un *double bind* du même genre réside dans la notion même de circulation des personnes. Ce qui fait problème n'est pas tant la différence de traitement entre circulation des marchandises ou des capitaux et circulation des individus, car le mot "circulation" ne se prend pas ici dans le même sens. C'est plutôt le fait qu'en dépit de l'informatique et des télécommunications les capitaux ne circulent toujours pas sans une abondante circulation d'hommes, les uns vers "le haut", les autres vers "le bas". Mais l'institution d'un *apartheid* mondial, ou d'un double régime de circulation des individus, soulève de redoutables problèmes politiques d'acceptabilité et d'institution. La *colour bar* qui désormais ne sépare plus seulement "centre" et "périphérie", ou Nord et Sud, mais traverse *toutes* les sociétés,

n'en est pour cette raison même qu'un équivalent approché assez malaisé, dont le maniement, dans les faits, est massif, mais à double tranchant, parce qu'il renforce un racisme incontrôlable, et favorise l'insécurité qui appelle une surenchère de dispositions sécuritaires. Sans compter qu'entre les deux extrêmes, ceux qui *font circuler les capitaux* et ceux que *les capitaux font circuler*, au gré des "délocalisations" et de la "flexibilité", il y a une énorme masse intermédiaire non classifiable ...

C'est peut-être aussi de ce point de vue qu'il faudrait réfléchir à l'un des aspects les plus odieux de la question des migrations et des réfugiés, à laquelle M.C. Caloz-Tschopp et ses amis ont consacré récemment une étude détaillée : celle des "zones internationales" ou "zones de transit" dans les ports et aéroports (*Frontières du droit, frontières des droits. L'introuvable statut de la "zone internationale"*, L'Harmattan, Paris 1993). Non seulement on a ici une illustration de la condition de violence généralisée sur le fond de laquelle se détachent, désormais, aussi bien les migrations dites économiques que les flux de réfugiés reconnus ou non comme tels, mais on a la matérialisation du fonctionnement différentiel et pour ainsi dire du dédoublement de la notion de frontière, qui s'esquissait déjà avec les formalités différentes de franchissement.

Il est essentiel de procéder ici non seulement à une discussion juridique mais aussi à une description phénoménologique. Pour un riche d'un pays riche, tendanciellement cosmopolite (et dont le passeport *signifie* de plus en plus, non pas une simple appartenance nationale, une protection et un droit de citoyenneté, mais un *surcroît* de droits, en particulier un droit mondial de circulation sans entraves), la frontière est devenue une formalité d'embarquement, un point de reconnaissance symbolique de son statut social qui se franchit au pas de course. Pour un pauvre d'un pays pauvre, la frontière est tendanciellement tout autre chose : non seulement c'est un obstacle très difficile à franchir, mais c'est un lieu où l'on revient sans cesse se heurter, que l'on passe et repasse au gré d'expulsions et de regroupements familiaux, dans lequel finalement on *séjourne*. C'est une zone spatio-temporelle extraordinairement visqueuse, presque un lieu de vie - une vie qui est une attente de vivre, une non vie. Le psychanalyste André Green a écrit quelque part qu'il est déjà difficile de vivre *sur* une frontière, mais que ce n'est rien auprès d'*être* soi-même une frontière. Il l'entendait au sens du déchirement des identités multiples, des identités migrantes, mais il faut bien voir aussi les bases matérielles de la chose.

L'hétérogénéité et l'unicité des frontières

3. Ceci me conduirait tout naturellement, si j'en avais le temps, à discuter du troisième point que j'avais annoncé : l'hétérogénéité et l'unicité des frontières, c'est-à-dire le fait que la *confusion* tendancielle des frontières politiques, culturelles, socio-économiques, naguère plus ou moins bien réalisée par les Etats-nations, ou plutôt par certains d'entre eux, tend aujourd'hui à se défaire. En sorte que *certaines frontières ne sont plus du tout situées aux frontières*, au sens géographico-politico-administratif du terme, mais sont ailleurs, partout où s'exercent des contrôles sélectifs, par exemple des contrôles *sanitaires* (relevant de ce que Michel Foucault appelait le "bio-pouvoir"), ou *sécuritaires*. Que toutes ces fonctions (par exemple le contrôle des marchandises et celui des hommes - voire des microbes et des virus -, la séparation administrative et culturelle, etc.) aient été concentrées en un même point, sur une même "ligne" à la fois épurée et densifiée, opacifiée, est une tendance dominante pendant une certaine période, constitutive de l'Etat-nation (là où il a vraiment existé en se rapprochant de son type idéal), mais non une

nécessité historique irréversible. Sous nos yeux, et depuis longtemps déjà, elle est en train de faire place à une nouvelle ubiquité de la frontière.

Ce que j'ai voulu souligner, en somme - peut-être s'agit-il d'un truisme - c'est que dans la complexité historique de la notion de frontière, qui est en train de ressurgir pour nous en même temps qu'elle évolue, qu'elle revêt de nouvelles formes, il y a la question de *l'institution*. L'institution et les modalités d'institution de la frontière, mais aussi la frontière comme condition de possibilité d'une multiplicité d'institutions. Si la frontière a été définie fictivement d'une manière simple et simplificatrice, si, comme je le suggérais en commençant, sa simplicité a été *forcée*, c'est-à-dire qu'elle a fait l'objet d'un forçage étatique, c'est précisément pour cette raison. Mais la conséquence a été *ipso facto* que les frontières, à l'abri desquelles ont été conquises dans certains cas les conditions d'une démocratie relative, ont elles-mêmes toujours été des institutions absolument anti-démocratiques : échappant à toute prise et à toute pratique politique. Les "citoyens" ne s'y sont installés durablement que pour s'exterminer ...

Les frontières ont été les conditions anti-démocratiques de cette démocratie partielle, limitée, qu'ont connue certains Etats-nations pendant une certaine période, en gérant leurs propres conflits internes (parfois aussi en les *exportant*, mais pour cela il faut justement le tracé d'une frontière). C'est pourquoi je pense que vous avez raison, dans votre *Appel*, de parler d'une exigence de "démocratie radicale". Dès lors que les frontières se différencient et se démultiplient à nouveau - ce qui veut dire en clair qu'elles tendent à *quadriller* le nouvel espace social et non plus seulement à le borner de l'extérieur - l'alternative est bien entre un durcissement autoritaire, et en fait violent, de toutes les ségrégations, et une radicalité démocratique entreprenant de "déconstruire" l'institution frontalière.

J'hésiterais toutefois, pour ma part, à identifier une telle démocratie radicale, nécessairement internationaliste, ou mieux : transnationale, avec la poursuite d'un "monde sans frontières", au sens juridico-politique du terme. Un tel "monde" risquerait de n'être que l'arène d'une domination sauvage des puissances privées qui monopolisent le capital, la communication, peut-être l'armement ... La question qui se pose est plutôt celle d'un contrôle démocratique à exercer sur les contrôleurs des frontières, c'est-à-dire les Etats ou les institutions supra-nationales elles-mêmes. Elle dépend entièrement de la question de savoir si ceux qui sont d'un côté et de l'autre trouveront finalement des intérêts et un langage commun (donc des idéaux communs). Mais elle dépend aussi de la question de savoir *qui* se rencontrera sur ces lieux invivables que sont les différentes frontières. Or pour se rencontrer il faut le plus souvent des interprètes, des médiateurs. Si désespérante que soit aujourd'hui leur expérience, il me semble que les défenseurs du droit d'asile sont justement une partie de ces médiateurs.

A consulter de l'auteur :

Les frontières de la démocratie, Paris, La Découverte, 1992.